

question. Étant donné que les intéressés n'ont pu en arriver à un règlement par eux-mêmes, le ministre n'offrirait-il pas ses services, et ne s'occuperait-il pas personnellement de les réunir, de prendre part à leurs négociations et de leur aider à mettre fin à cette grève?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, le ministre suit cette question de très près.

L'hon. M. Starr: Nous aussi.

L'hon. M. Nicholson: Les négociations qui se poursuivent entre la direction et les ouvriers sont en bonne voie, et je ne crois pas que le ministre devrait intervenir lorsque les intéressés négocient dans cette atmosphère.

L'hon. M. Starr: Ils n'avancent à rien. Telle est la fonction du ministre du Travail.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

L'ÉDIFICE DE L'OUEST—LA RÉDUCTION DU SERVICE D'ASCENSEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question qui est d'une importance pressante pour les députés et le personnel de la Chambre. Est-il vrai qu'au moins un des ascenseurs de l'édifice de l'Ouest a été officiellement condamné? Quelles mesures le ministre songe-t-il à prendre pour assurer un service d'ascenseur efficace dans cet édifice?

M. l'Orateur: Cette question est d'une importance pressante pour les députés, mais j'estime qu'elle devrait être discutée entre les députés et le ministre des Travaux publics.

LE DRAPEAU CANADIEN

PROCLAMATION DE LA FÊTE DU DRAPEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que nous sommes au premier anniversaire du nouveau drapeau et vu qu'il n'y a aucun congé fédéral entre le Jour de l'An et le printemps, le premier ministre étudierait-il l'opportunité de déclarer le 15 février jour du drapeau canadien et congé national? (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: C'est une suggestion intéressante, et l'honorable député voudra peut-être l'inscrire au *Feuilleton*?

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES PARASITICIDES—RÉSIDUS DANS LE POISSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent, (Ont.)): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture au sujet d'une publicité très défavorable à propos d'une certaine affaire ces quelques derniers jours. Son ministère effectue-t-il des recherches, en vue de déterminer les propriétés des résidus dans les produits chimiques agricoles, afin de se rendre compte s'ils sont directement responsables des problèmes qui se rattachent à la consommation des poissons d'eau douce par l'homme, les animaux et les oiseaux sauvages et domestiques.

M. l'Orateur: Le député de Kent (Ont.) pourrait peut-être inscrire sa question au *Feuilleton*.

[Français]

LES TRAVAUX D'HIVER

A PROPOS DE L'INSPECTION DES LIVRES DES MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a eu, dernièrement, des conversations avec le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Laporte, concernant l'inspection des livres des municipalités du Québec par les inspecteurs de son ministère?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec le ministre des Affaires municipales sur le point qui avait été soulevé à la Chambre, mais quant à une enquête ou, plutôt, une vérification des livres des municipalités, on n'a pas encore entrepris de démarches.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministre des Affaires municipales du Québec s'oppose à l'inspection des livres des municipalités du Québec?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'objection à l'inspection des livres. On sait que la vérification se fait par le truchement des gouvernements provinciaux et qu'elle a été faite régulièrement. Il y a même eu des sommes considérables d'argent qui ont été récupérées par les vérificateurs provinciaux. Il s'agit de savoir si, dans certains cas, il y a lieu de faire des enquêtes plus poussées. Si nous croyons qu'il y a lieu de le faire, je communiquerai avec les autorités gouvernementales.